



2022.4465

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Société pédagogique valaisanne
Monsieur Olivier Solioz
Président
Chemin des Brises 22
1958 Uvrier



Notre réf. JPL/MBY
Votre réf.

Date 29 août 2022

Retours suite à l'AD de la SPVal 2022

Monsieur le Président,

Votre lettre du 22 juin dernier nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre attention.

Les conditions salariales pour les enseignants AC&M et, plus particulièrement, pour vos collègues issus du cursus PIRACEF seront étudiées au regard des bases légales et des analyses futures quant à une revalorisation de l'enseignement primaire. De même, les travaux liés à l'amélioration de l'attractivité de la profession seront poursuivis dès cette année scolaire.

Les calendriers d'introduction des nouveaux moyens et des formations continues sont et seront communiqués, comme à l'ordinaire, de manière régulière via les canaux habituels d'information.

S'agissant des taux d'activité au sein des duos pédagogiques, nous avons entendu les remarques de vos collègues et leurs arguments. Nous relevons que dans la majorité des situations, des solutions sont trouvées à la satisfaction de toutes les parties. Pour notre part, l'intérêt de l'élève prédomine tout en veillant à prendre en compte des situations particulières. De même, l'organisation de l'école et ses incidences sur les élèves et les collègues sont des facteurs à considérer. Pour rappel, si un inventaire des cas particuliers ne vous a pas été formellement transmis, et les raisons vous ont été expliquées, la liste vous a été présentée par M. Michel Beytrison, adjoint au Service de l'enseignement.

Avec l'espoir d'avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à M. Jean-Philippe Lonfat, chef de service

